

Devenir psychologue auto-entrepreneur

Description

De nombreux [psychologues choisissent d'exercer en libéral](#), ce qui leur permet de pratiquer leur profession en toute indépendance. Il leur est toutefois indispensable de choisir le [statut juridique](#) adapté à leur activité. À ce titre, le [statut d'auto-entrepreneur](#) offre divers avantages fiscaux et sociaux, bien qu'il soit nécessaire de prendre en compte plusieurs éléments avant de se lancer :

- Détenir un diplôme permettant d'exercer en tant que psychologue professionnel
- Effectuer les démarches déclaratives visant à acquérir le statut d'auto-entrepreneur
- S'assurer de respecter constamment les obligations déontologiques incombant au corps de métier

[Créez votre auto-entreprise en ligne](#)

Quels domaines d'intervention pour le psychologue auto-entrepreneur ?

Selon sa spécialité, le psychologue libéral qui souhaite exercer son activité sous le statut d'[auto-entrepreneur](#) aura divers domaines d'intervention auprès de ses patients, les plus fréquemment rencontrés étant les suivants.

Psychologue clinicien pour adultes

Lorsqu'il souhaite concentrer son action sur le traitement psychologique des adultes, le psychologue clinicien dispose d'un large choix de domaines d'intervention. A sa guise, il peut ainsi décider de traiter **exclusivement certains sujets**, comme :

- Les conduites addictives
- Les névroses
- Les troubles du comportement alimentaire
- La victimologie
- La cancérologie
- Les pulsions suicidaires.

Psychologue clinicien pour enfants

Le psychologue qui souhaite suivre uniquement les enfants peut traiter :

- Les troubles de l'adolescence
- L'autisme
- Les troubles précoces du langage
- La petite enfance

Il peut également effectuer des **psychothérapies familiales** et suivre simultanément parents et enfants.

Psycho-gérontologue

Cette catégorie de psychologue concentre son action sur **les personnes âgées** :

- Démence sénile
- Pathologie gériatrique
- Dépendance
- Vieillesse
- Troubles suicidaires des personnes âgées

Psychologue du sport

Le psychologue du sport assure **un suivi psychologique lié à la pratique sportive** :

- Compétition sportive
- Conduites sportives à risques
- Soutien psychologique suite à un accident

Psychologue du travail

Lorsqu'il exerce en libéral, le psychologue du travail peut apporter un conseil et un soutien à des patients concernés par **des problématiques liées au travail et à l'insertion professionnelle** :

- Orientation professionnelle
- Effets psychologiques du chômage
- Soutien dans le cadre d'une perte d'emploi
- Insertion et réinsertion professionnelle

- Traumatismes professionnels

Quelle est la réglementation encadrant la profession de psychologue ?

Qu'il exerce en libéral ou dans des structures telles que les institutions spécialisées, les hôpitaux, les entreprises ou encore les établissements d'enseignement, le psychologue doit s'astreindre **au respect de certaines obligations dont le but est d'encadrer la profession**. La réglementation des métiers de la psychologie est en effet indispensable au vu des conséquences sévères qu'ils peuvent générer à l'égard des patients sur le plan psychique ou moral.

La détention d'un diplôme spécifique

Le métier de psychologue compte parmi **les professions réglementées par l'Etat**. L'[article 44 de la loi du 25 juillet 1985 portant](#) portant diverses dispositions d'ordre social dispose en effet que *"l'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés."*

Le [décret n°90-255 du 22 mars 1990](#) fixe la liste des diplômes universitaires dont les titulaires sont aptes à user du titre de psychologue :

- Licence et master en psychologie délivrés par l'Etat français : la formation doit comprendre un mémoire de recherche ainsi qu'un stage professionnel. Ne peut prétendre au titre de psychologue la personne uniquement titulaire d'un master en psychologie : il est en effet nécessaire de le cumuler avec une licence dans ce même domaine.
- Diplômes étrangers reconnus équivalents : un étranger qui souhaiterait exercer le métier de psychologue en France doit justifier d'au moins 3 années d'études en psychologie. Par la suite, il est nécessaire d'adresser une demande de reconnaissance du diplôme concerné à la Commission de reconnaissance des diplômes étrangers qui communiquera son avis au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Diplôme d'Etat de psychologie scolaire
- Diplôme de psychologue du travail délivré par le Conservatoire national des arts

et métiers

- Diplôme de psychologue délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris
- Diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue

L'inscription au répertoire ADELI de la Délégation territoriale départementale (DTD)

Avant de commencer à exercer, le psychologue qui justifie d'une formation agréée par l'Etat doit impérativement faire enregistrer son diplôme au **répertoire ADELI** de la Délégation territoriale départementale (DTD). Ce registre recense certaines informations concernant les praticiens salariés ou libéraux du secteur de la santé :

- Etat civil
- Situation professionnelle
- Activités exercées

Pour les professionnels libéraux, l'inscription au répertoire ADELI s'effectue auprès de **l'Agence régionale de santé (ARS)** dont ils relèvent. Par la suite, le psychologue se verra attribuer un numéro ADELI qui constitue son numéro de référence. Au cours de sa vie professionnelle, tout changement de son activité et de sa situation doit être notifiée à l'ARS.

Plusieurs pièces justificatives doivent être fournies au moment de l'inscription :

- Diplômes originaux justifiant le titre de psychologue : lorsque ces diplômes sont étrangers, ils doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français et de l'autorisation d'exercer fournie par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Pièce d'identité
- [Formulaire d'inscription d'enregistrement des psychologues au répertoire ADELI \(Cerfa n°12269*03\)](#)

Attention : un psychologue ne peut être inscrit simultanément dans deux départements différents.

La souscription d'assurances professionnelles

Le psychologue libéral qui souhaite [devenir auto-entrepreneur](#) ou [micro-entrepreneur](#) doit impérativement souscrire une variété d'[assurances professionnelles](#) afin de garantir la poursuite paisible de son activité :

Assurances obligatoires

Assurance responsabilité civile professionnelle : tout professionnel de santé libéral doit obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle dès lors qu'il n'exerce pas sous l'autorité d'un employeur. Cette assurance prend en charge la réparation des dommages subis par un patient et imputables au psychologue libéral.

Assurance local professionnel : lorsque le psychologue libéral exerce son activité dans un local distinct de son domicile ou dans un local mixte qui lui est annexé, il est indispensable d'assurer ce lieu contre des risques divers (incendie, vol, dégât des eaux...).

Assurance facultative

Assurance protection juridique professionnelle : cette assurance prend en charge les frais de justice en cas de litige avec un patient. Elle assure également une assistance technique, notamment par la mise en contact avec un avocat, ainsi qu'une information juridique permanente.

Le respect du code de déontologie des psychologues

Tout psychologue exerçant en libéral ou au sein d'une structure est tenu de respecter les principes dégagés par **le Code de déontologie des psychologues français de 1996** qui établit l'ensemble des règles éthiques qui doivent être suivies par la profession.

Respect des droits de la personne

Le psychologue se doit avant tout de respecter **les différents principes relatifs aux droits de l'Homme** édictés par des textes à portée nationale, européenne et internationale, et notamment la [Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales \(CEDH\) de 1950](#). Plusieurs éléments peuvent être dégagés de ces règles :

- Respect de la dignité du patient
- Respect de la liberté de décision et de jugement du patient

- Information du patient
- Respect du consentement libre et éclairé du patient
- Respect de la vie privée du patient, notamment par le secret professionnel
- Interdiction de contraindre le patient à révéler des éléments le concernant

Compétence

Le psychologue doit respecter les limites définies par sa formation, sa qualification particulières et son expérience. Il doit savoir refuser toute intervention lorsqu'il lui semble que ses compétences ne sont pas suffisantes pour assurer un suivi de qualité. Il est donc indispensable **qu'il sache limiter son implication personnelle à l'égard de ses patients**, et qu'il leur prodigue ses conseils avec la plus grande impartialité.

Responsabilité et autonomie

La responsabilité du psychologue à l'égard de ses patients prend plusieurs aspects :

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale
- Responsabilité professionnelle : le psychologue doit assumer chaque choix effectué pour l'exercice de son activité ainsi que les méthodes employées dans le cadre du soin psychique de ses patients.

Rigueur

Les méthodes employées par le psychologue doivent se baser sur **un fondement théorique** et pouvoir s'expliquer de manière rationnelle et argumentée. Il doit être capable d'admettre les limites de ses capacités.

Intégrité et probité

Le psychologue est tenu d'exercer sa profession **de manière désintéressée**, et doit obligatoirement s'astreindre à ne pas exploiter la relation créée avec ses patients dans un but :

- Personnel
- Religieux
- Sectaire
- Politique
- Idéologique de quelque sorte que ce soit

Respect du but assigné

Les méthodes employées par le psychologue doivent viser le but pour lesquels ses services sont requis. Il doit également prendre garde aux risques de détournement de son utilité initiale par des tiers.

Quelles sont les qualités requises pour devenir psychologue auto-entrepreneur ?

Afin de correctement exercer son activité et de soulager le psychisme de ses patients, le psychologue auto-entrepreneur doit faire preuve de certaines qualités qui lui permettront de mener à bien sa mission de soin :

- Empathie, observation et sens de l'écoute : le psychologue doit savoir identifier les problématiques rencontrées par ses patients. A cet égard, il doit faire preuve de patience, car beaucoup d'entre eux peinent à partager leurs expériences, ainsi que d'un certain sens de l'observation qui lui permettra de détecter rapidement certains comportements qui témoignent d'une difficulté psychique.
- Neutralité et objectivité : afin de créer une relation de confiance avec ses patients, le psychologue ne doit témoigner d'aucun jugement à leur égard. Il doit se limiter à la réception et à l'analyse des informations qui lui sont communiquées.
- Bon équilibre personnel : le psychologue doit avoir une bonne connaissance de ses problématiques personnelles et savoir comment les résoudre, afin d'éviter de se projeter sur les patients qu'il est amené à recevoir.
- Autonomie et capacité d'auto-gestion : le psychologue libéral qui exerce seul son activité, et notamment sous le statut d'auto-entrepreneur, doit être capable de gérer seul son activité, en particulier sur le plan administratif.

Devenir psychologue auto-entrepreneur : comment préparer le début de son activité ?

Avant de débiter son activité, le psychologue qui souhaite s'établir sous le statut d'auto-entrepreneur doit soigneusement préparer son installation, dans le respect de la déontologie de la profession, afin de garantir le succès de son entreprise.

Effectuer une étude de marché

Le psychologue doit analyser la zone géographique dans laquelle il compte s'établir afin de garantir la viabilité de son activité. Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Démographie professionnelle : le psychologue doit étudier l'état de la concurrence dans la zone géographique concernée. En effet, il sera plus difficile de démarrer son activité libérale si de nombreux pairs y sont déjà établis.
- Patientèle : le psychologue doit déterminer si la population locale se prête à la spécialité qu'il souhaite exploiter. Ainsi, s'il souhaite travailler prioritairement avec des personnes âgées, il peut être préférable de s'orienter vers une zone où l'âge moyen est élevé.
- Rapport entre la démographie professionnelle et la patientèle : la présence de nombreux pairs d'une même spécialité pour une faible population peut compromettre la poursuite de l'activité du psychologue.

Choisir un local

Le psychologue doit déterminer s'il est préférable pour son activité d'exercer à son domicile ou dans un local professionnel.

	Avantages	Inconvénients
Domicile	<p>Pas de paiement d'un loyer</p> <p>Aspect confortable pouvant mettre en confiance les patients</p> <p>Confort personnel lié à l'absence de temps de trajet</p>	<p>Ouverture de la vie personnel du psychologue à ses patients</p> <p>Logement personnel parfois inadapté à l'accueil de patients</p> <p>Situation géographique ne permettant pas toujours de bien cibler la patientèle</p>

	Bonne situation géographique	Loyer souvent élevé selon la situation géographique
Local professionnel	Local opérationnel au démarrage de l'activité	<u>Bail à durée limitée</u> (au moins 6 ans)
	Reprise possible du local d'un pair partant à la retraite	

Anticiper les tarifs pratiqués

Il n'existe pas de critères fixes encadrant les tarifs pratiqués par les psychologues qui exercent une activité libérale. Il incombe donc au psychologue libéral qui souhaite choisir le statut d'auto-entrepreneur **de définir lui-même ses tarifs**. A ce titre, il peut s'inspirer des usages pratiqués par la profession :

- Application d'un tarif horaire fixé entre 30€ et 80€ par séance de 30min à 1h
- Ajustement des tarifs en fonction du profil du patient
- Première séance gratuite ou à demi-tarif

Bon à savoir : les séances effectuées chez un psychologue ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale, mais peuvent parfois être prises en charge par les mutuelles d'entreprise obligatoires.

Anticiper les obligations liées au statut d'auto-entrepreneur

Bien que le statut d'auto-entrepreneur soit peu contraignant, il demeure nécessaire d'**anticiper certaines exigences** liées au respect d'un certain plafond de chiffre d'affaires afin de pouvoir continuer à en bénéficier.

Le statut d'auto-entrepreneur se définit par un régime fiscal et social simplifié qui favorise considérablement le professionnel qui choisit de s'y soumettre quant au paiement de ses impôts et de ses cotisations sociales. En effet, lorsque son chiffre d'affaires est nul, **il n'est pas tenu de s'en acquitter au titre de son activité**.

Plusieurs options lui sont offertes pour en effectuer le paiement :

- Régime de droit commun : le bénéfice imposable de l'auto-entrepreneur est établi par l'administration fiscale après avoir appliqué l'abattement de 34% dont le montant ne peut être inférieur à 305€. L'impôt est réglé périodiquement, et l'auto-

entrepreneur peut opter alternativement pour un paiement mensuel ou trimestriel.

- [Versement libératoire de l'impôt sur le revenu \(auto-entrepreneur\)](#) : le calcul de l'[impôt dû par l'auto-entrepreneur](#) est identique, mais celui-ci choisit alors de régler en un versement unique les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu.

Le psychologue auto-entrepreneur est également tenu de s'acquitter de cotisations sociales.

Il est possible d'appliquer ce régime fiscal de faveur, si le **chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil 77 700€**. En cas de dépassement, l'activité de l'auto-entrepreneur est devenue une [entreprise individuelle](#). Cette requalification peut être défavorable eu égard aux caractéristiques de cette forme juridique.

Bon à savoir : du fait de la nature libérale de son activité, le psychologue auto-entrepreneur est totalement exonéré du paiement de la TVA. Il n'est donc pas astreint au respect de certains seuils de chiffre d'affaires lui permettant de bénéficier d'une [franchise en base de TVA \(auto-entrepreneur\)](#).

Devenir psychologue auto-entrepreneur : quelles formalités ?

Afin d'acquérir le statut d'auto-entrepreneur, le psychologue libéral doit effectuer un certain nombre de formalités. Celles-ci consistent en 4 étapes :

- Déclarer son début d'activité ;
- Récupérer son numéro SIRET ;
- Rejoindre la Sécurité Sociale des Indépendants ;
- Déclarer son chiffre d'affaires.

Zoom : afin d'enregistrer votre [statut de micro-entrepreneur psychologue](#), n'hésitez pas à recourir aux services de Legalplace. Notre équipe s'occupe de l'ensemble des formalités juridiques afférentes à la création de votre micro-entreprise. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives requises.

Etape 1 : déclarer son début d'activité

Le psychologue doit en premier lieu déclarer son activité sur le guichet unique de l'INPI. Il suffit pour cela de se connecter à la plateforme, de compléter le formulaire de déclaration d'activité puis de transmettre les pièces justificatives nécessaires au

format numérique.

Bon à savoir : il n'est pas nécessaire d'immatriculer une micro-entreprise libérale, cette procédure étant réservée aux activités commerciales et artisanales.

Etape 2 : recevoir le numéro SIRET

Une fois la déclaration de début d'activité effectuée, le psychologue auto-entrepreneur reçoit **sous 8 à 15 jours** son numéro [SIRET auto-entrepreneur](#) de la part de l'INSEE. Sa détention est indispensable à la bonne conduite de son activité, car il doit nécessairement figurer sur l'ensemble des documents officiels de la micro-entreprise.

Etape 3 : s'affilier à la Sécurité sociale des indépendants

Lorsque le psychologue n'est affilié à aucun régime de Sécurité sociale, il doit se soumettre à la [Sécurité sociale des indépendants \(ex-RSI\)](#) étant donné qu'il ne correspond pas au périmètre d'action du régime général de la Sécurité sociale. Il recevra une **notification d'affiliation sous 4 à 6 semaines** suivant la déclaration de début d'activité : il lui sera alors nécessaire de créer un compte en ligne sur le site de la Sécurité sociale des indépendants et renseigner l'ensemble des informations requises sur les formulaires.

L'auto-entrepreneur pourra ensuite librement débiter son activité une fois cette formalité effectuée. Cette formalité n'est toutefois pas requise du professionnel libéral qui est déjà affilié à la [Cipav](#).

Bon à savoir : la Sécurité sociale des indépendants offre une protection à l'auto-entrepreneur similaire à celle du régime général de la Sécurité sociale à l'exception de l'assurance [chômage incompatible avec le caractère indépendant](#), de son activité.

Etape 4 : effectuer la première déclaration de chiffre d'affaires

Le psychologue doit obligatoirement procéder en ligne à sa première [déclaration de chiffre d'affaires comme auto-entrepreneur](#) au moins **90 jours après son début d'activité**, ce qui lui permettra notamment de payer ses cotisations sociales. Il est enjoint de respecter le seuil de chiffre d'affaires fixé à 77 700€ *prorata temporis*. Ainsi, si l'auto-entrepreneur débute son activité le 1er octobre, le seuil pris en compte sera celui du dernier trimestre de l'année : pour le reste de l'année civile, le chiffre d'affaires du psychologue auto-entrepreneur ne devra pas dépasser un plafond de **18 125€**. La micro-entreprise risque de se faire radier si l'auto-entrepreneur [ne déclare pas son chiffre d'affaires](#) pendant 24 mois consécutifs.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les différentes professions libérales exigibles au statut d'auto-entrepreneur, vous pouvez consulter les articles suivants:

- [Devenir professeur auto-entrepreneur](#)
- [Devenir consultant auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur formateur](#)
- [Devenir pilote de drone auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur paysagiste](#)
- [Devenir auto-entrepreneur massage bien être](#)

FAQ

Quelle est la réglementation encadrant la profession de psychologue ?

Le psychologue auto-entrepreneur peut exercer dans le domaine qu'il souhaite en fonction de sa spécialisation toutefois, plusieurs contraintes sont à observer. En effet, il doit tout d'abord détenir un diplôme spécifique précisément listé par le décret n°90-255 du 22 mars 1990, il doit également être inscrit au répertoire ADELI de la Délégation territoriale départementale (DTD), souscrire une variété d'assurances professionnelles et enfin respecter le code de déontologie des psychologues.

Quelles sont les formalités afin de devenir psychologue micro-entrepreneur ?

Les formalités de déclaration de micro-entrepreneur sont dématérialisées via le guichet unique INPI. Toute la procédure est désormais à effectuer sur cette plateforme.

Quelles sont les assurances professionnelles obligatoires à souscrire pour le psychologue auto-entrepreneur ?

Parmi les assurances professionnelles, l'auto-entrepreneur psychologue doit obligatoirement souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle ainsi qu'une assurance local professionnel. En plus, il peut de façon facultative opter pour une assurance protection juridique professionnelle.

Quelles sont les qualités nécessaires pour devenir psychologue ?

Afin de correctement exercer son activité et de soulager le psychisme de ses patients, le psychologue auto-entrepreneur doit faire preuve de certaines qualités qui lui permettront de mener à bien sa mission de soin. Parmi elles, l'empathie, observation et sens de l'écoute, la neutralité et objectivité, le bon équilibre personnel et enfin, l'autonomie et capacité d'auto-gestion.

Quel est le plafond de chiffre d'affaires annuel pour le psychologue micro-entrepreneur ?

En tant qu'activité libérale réglementée, l'auto-entrepreneur psychologue ne devra pas dépasser le montant brut de 77 700 euros par an.